

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 5

Absent : 1

POUR : 14

CONTRE : 1

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 14 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2025 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame FONT Marine, Madame JAYLES Bernadette et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BOREGO Fabienne (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*),
Madame GAUCI Jacqueline (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame DUYNSLAEGER Colette (*pouvoir à Madame JAYLES Bernadette*).

Absent:

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL: 09/2025

Objet : Subventions aux associations 2025

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-11, L 2311-7 ;

●**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2025 ;

●**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la fonction d'élu et celle de membre, membre du bureau ou président d'une association ;

●**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de se prémunir des risques éventuels de prise illégale d'intérêts et de gestion de fait **les élus suivants membres du Bureau d'une association subventionnée, décident de ne pas participer à la présente délibération :**

Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia et Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2025.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré par :
14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **d'attribuer** ainsi les subventions 2025 aux associations suivantes :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT C/65748		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE C/65888	
AMAPOLA	380€	BARBASTE EN FÊTE	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100€	Feu d'artifice 2025	2 250€
ANC COMB A.N.A.C.R	160€	PETANQUE BIDOCHONNAISE	
ANC COMB C.A.T.M	160€	Prix National 2025	300€
BARBASTE EN FETE	1 080€	COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	
BEAUTY EVENT	80€	Achat livres et jeux Noël 2024	550€
CANOE KAYAK DU VAL D'ALBRET	100€	Voyage Futuroscope	1000€
CAP ANIMATION	200€	Atelier Théâtre 2025	500€
GAAMA	150€	COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	
GOLF D'ALBRET	150€	voyage Arcachon	371€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	230€	Voyage Z'Animoland	159€
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200€		
MACARMICH	180€		
M.F.R	750€		
PARENTS D'ELEVES	380€		
PECHE EPINOCHÉ LAVARDAC	200€		
PETANQUE BIDOCHONNAISE	200€		
PHOTO CLUB BARBASTAIS	100€		
RESP'AIR	180€		
SECOURS CATHOLIQUE	100€		
SECOURS POPULAIRE	100€		
SURRIERS BARBASTAIS	500€		
SIL'ART	200€		

AR Prefecture

047-214700213-20250414-09DEL2025-DE
Reçu le 15/04/2025

TENNIS CLUB D'ALBRET	650€		
U.S.L.B RUGBY	2 500€		
UPCB CHASSEURS BARBASTAIS	200€		
VAL ALBRET BASKET	2 500€		
TOTAL	11 730€		5 130€

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme